

Gardez plus d'argent pour vous grâce au REER!



Saviez-vous que le **régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** est l'un des meilleurs moyens de faire fructifier vos cotisations à l'abri de l'impôt et d'épargner pour la retraite?

Chaque dollar que vous versez à un **régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** est déductible de votre revenu imposable.

Cotisez à votre REER avant le **29 février 2024**, et vous pourriez recevoir un remboursement d'impôt pour 2023.

Rendez-vous sur masunlife.ca, ou téléchargez l'**appli mobile ma Sun Life** pour cotiser dès maintenant.

Pour suivre vos cotisations et vous assurer de ne pas dépasser votre plafond, visitez la page **Plafonds de cotisation**. Pour voir et modifier votre plafond de cotisation, ouvrez une session sur masunlife.ca, sélectionnez **Gérer le régime > mon plan > Documents > Feuilles fiscaux et plafonds de cotisation > Plafonds de cotisation**.